

13%

des produits phytosanitaires sont utilisés par les particuliers dans la région Rhône-Alpes

côté rivière

l'Ondaine

Magazine du contrat de rivière _ septembre 2009 _ Numéro trois.

Etat d'avancement et perspectives d'avenir
page 2

L'aménagement de nos rivières
page 4



L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS MON JARDIN !

Un produit phytosanitaire protège les végétaux contre les organismes nuisibles (insectes, champignons, ...) et détruit la végétation spontanée encore appelée "mauvaise herbe".

Une très petite quantité peut nuire à l'environnement et créer une pollution étendue, pouvant affecter la faune et la flore des cours d'eau. Dans la région Rhône-Alpes, 13% des produits phytosanitaires sont utilisés par les particuliers.

LE TRAITEMENT EST IL UNE NÉCESSITÉ ?

Avant d'appliquer un traitement de produits phytosanitaire dans son jardin, il faut toujours s'interroger sur la nécessité de ce traitement :

la végétation spontanée est elle gênante et n'a-t-elle pas sa place dans mon jardin ou ma pelouse ? Est-il possible d'enlever manuellement ces mauvaises herbes ? les dégâts observés sur mes plantations sont ils bien causés par un insecte ou une maladie ?

les insectes ou maladies sont ils en quantité suffisante pour abimer mes plantations ?

Choisissez le meilleur moment pour traiter : ne pas traiter si la température est supérieure à 25°C, s'il y a du vent, s'il pleut ou si une pluie est annoncée. Protégez-vous (combinaison, gants, bottes et masque) et éloignez votre entourage lors de l'application du produit.

Respectez les doses et les précautions d'emploi indiquées sur le produit. Ne rien vider dans les bouches d'égout ou les évier au moment du rinçage de bidons vides ou du pulvérisateur (ils iront en déchèterie).

Des solutions naturelles et efficaces existent (savon noir ou larves de coccinelles contre les pucerons, les pièges à bière contre limaces,...)

Pour plus d'informations consultez la plaquette « je jardine plus propre » sur le site Internet de la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides : www.croppp.org (rubrique « lutter contre la pollution des eaux » puis « les phytosanitaires en ZNA »)

LES BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES : QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

Pas de traitement à proximité de points d'eau sinon la pollution serait immédiate. Utiliser des produits portant la mention « autorisé dans les jardins », tout autre produit est interdit !

PORTEUR ET ANIMATEUR DU CONTRAT RIVIÈRE



Saint-Etienne Métropole

Service Environnement
Cellule Rivière en charge de l'animation du Contrat de rivière Ondaine et affluents
35, rue P. et D. Ponchardier
BP 23
42009 Saint-Étienne Cedex 02
Téléphone : 04 77 10 13 20
Télécopie : 04 77 10 13 27
Site internet : <http://www.agglo-st-etienne.fr>

LES ACTEURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE



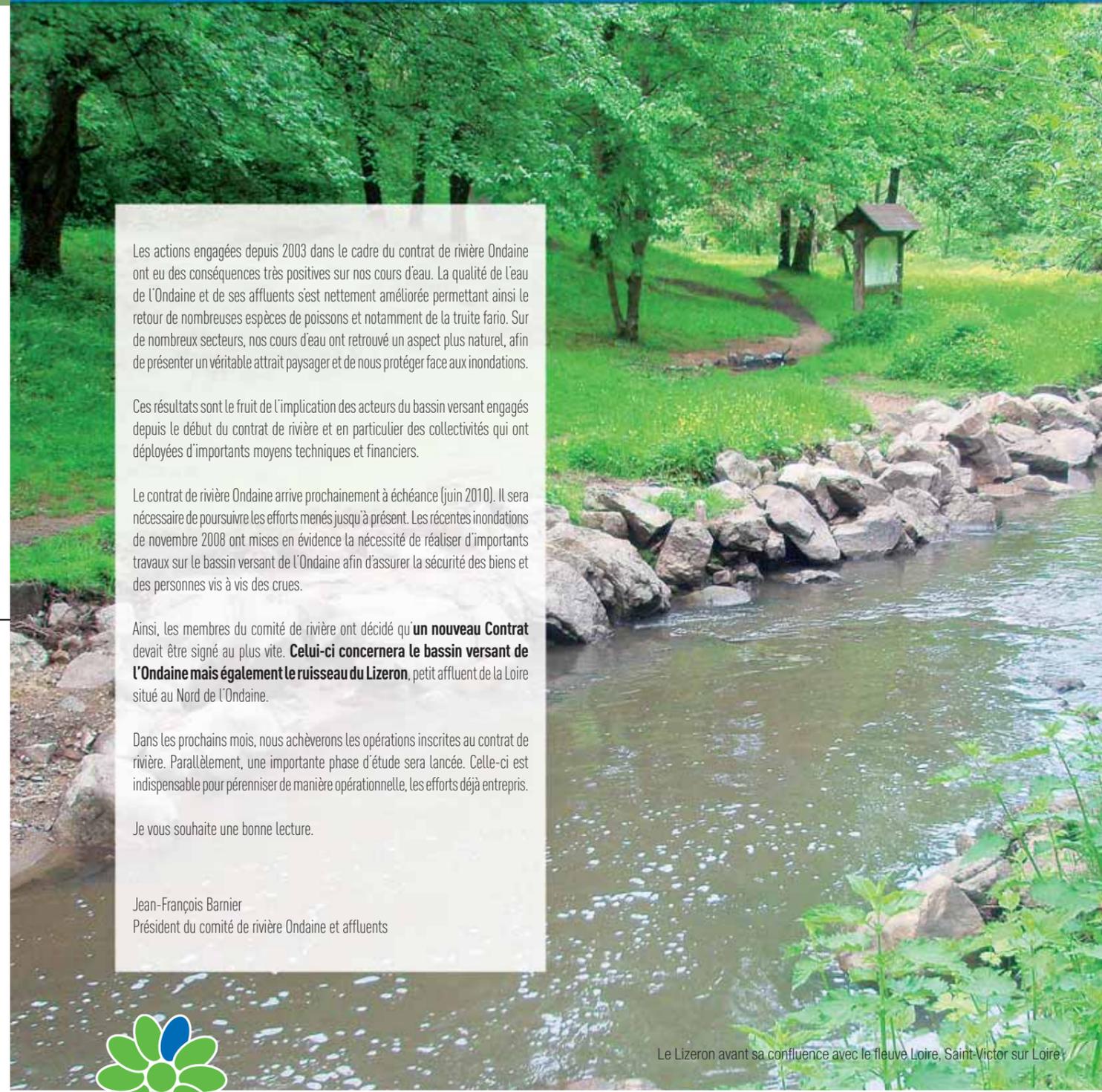
côté rivière

l'Ondaine

Magazine du contrat de rivière _ septembre 2009 _ Numéro trois.

Etat d'avancement et perspectives d'avenir
page 2

L'aménagement de nos rivières
page 4



Les actions engagées depuis 2003 dans le cadre du contrat de rivière Ondaine ont eu des conséquences très positives sur nos cours d'eau. La qualité de l'eau de l'Ondaine et de ses affluents s'est nettement améliorée permettant ainsi le retour de nombreuses espèces de poissons et notamment de la truite fario. Sur de nombreux secteurs, nos cours d'eau ont retrouvé un aspect plus naturel, afin de présenter un véritable attrait paysager et de nous protéger face aux inondations.

Ces résultats sont le fruit de l'implication des acteurs du bassin versant engagés depuis le début du contrat de rivière et en particulier des collectivités qui ont déployées d'importants moyens techniques et financiers.

Le contrat de rivière Ondaine arrive prochainement à échéance (juin 2010). Il sera nécessaire de poursuivre les efforts menés jusqu'à présent. Les récentes inondations de novembre 2008 ont mises en évidence la nécessité de réaliser d'importants travaux sur le bassin versant de l'Ondaine afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes vis à vis des crues.

Ainsi, les membres du comité de rivière ont décidé qu'un **nouveau Contrat** devait être signé au plus vite. **Celui-ci concernera le bassin versant de l'Ondaine mais également le ruisseau du Lizeron**, petit affluent de la Loire situé au Nord de l'Ondaine.

Dans les prochains mois, nous achèverons les opérations inscrites au contrat de rivière. Parallèlement, une importante phase d'étude sera lancée. Celle-ci est indispensable pour pérenniser de manière opérationnelle, les efforts déjà entrepris.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-François Barnier
Président du comité de rivière Ondaine et affluents

Le Lizeron avant sa confluence avec le fleuve Loire, Saint-Victor sur Loire

800

habitations
raccordées
au réseau
d'eaux usées



le triton palmé
fréquente
nos rivières

côté
rivière

Contrat de rivière Ondaine : Etat d'avancement et perspectives d'avenir

Le contrat de rivière Ondaine est opérationnel jusqu'en 2010. Ce numéro est l'occasion d'effectuer un bilan sur les opérations effectuées, de visualiser les actions programmées jusqu'à la fin du contrat et de définir la suite qu'il faudra lui donner.



Réunion du comité de rivière Ondaine

Rappels

- Un contrat de rivière est un outil contractuel d'initiatives locales. Il prévoit la mise en place d'opérations pour améliorer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.
- Le comité de rivière rassemble les acteurs de la gestion de l'eau du bassin versant Ondaine. Il est responsable de l'élaboration et du suivi du contrat de rivière. Les membres du comité de rivière s'engagent dans la réalisation des opérations pour la durée du contrat.

LE BILAN DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Volet A : Assainissement Améliorer la qualité des eaux des rivières 6 010 000 € engagés

- Limiter les pollutions d'origine domestiques :
800 nouvelles habitations raccordées au réseau d'eaux usées
- Limiter les pollutions d'origine industrielle :
- 17 études de limitation des impacts sur la qualité et la quantité d'eau, réalisées dans les entreprises
- 243 visites réalisées afin de sensibiliser et d'accompagner les industriels dans une démarche plus respectueuse de l'environnement

Volet B : Limiter les risques d'inondations, rendre les berges plus naturelles et accessibles à la population 19 800 000 € engagés

- Près de 4 600 mètres de berges restaurées
- 6 ponts redimensionnés pour permettre l'écoulement des eaux en période de crue

Volet C : Coordonner des actions avec les acteurs, les sensibiliser à une gestion durable des rivières 1 850 000 € engagés

- Plus de 2 500 élèves ont été sensibilisés sur la protection de la rivière Ondaine.
- 4 numéros de «Côté rivière – l'Ondaine» ont été distribués aux 32 000 foyers du bassin versant



Pont de la Rue M.Rondet au Chambon Feugerolles avant et après travaux



CE QU'IL RESTE À FAIRE D'ICI LA FIN DU CONTRAT

Volet A : Améliorer la qualité des eaux des rivières

Assainissement - 2 694 000 € seront engagés pour :

- assurer l'amélioration du fonctionnement des réseaux
- réaliser des études afin de définir les travaux d'assainissement qui devront être engagés dans les années futures

Industrie - 80 000 € seront engagés pour :

- poursuivre la sensibilisation des industriels

Volet B : Limiter les risques d'inondation, rendre les berges plus naturelles et accessibles à la population - 2 900 000 € seront engagés pour :

- restaurer plus de 3 200 mètres de berges
- redimensionner deux ponts

Volet C : Coordonner des actions avec les acteurs, les sensibiliser à une gestion durable des rivières

612 000 € seront engagés pour

- poursuivre les campagnes de sensibilisation et de communication auprès des scolaires et de la population.
- réaliser des études sur la gestion de l'eau et des rivières afin d'anticiper un prochain contrat de rivière.



VERS UN SECOND CONTRAT DE RIVIÈRE

Les membres du comité de rivière souhaitent qu'un nouveau contrat soit lancé le plus rapidement possible afin de poursuivre les efforts engagés. **Le bassin versant du Lizeron qui présente notamment une importante dégradation de la qualité de l'eau, sera intégré au prochain contrat de rivière.**

Pour anticiper ce prochain contrat, une importante phase d'étude doit être conduite dans les mois à venir. Ces études devront permettre d'affiner le niveau de connaissance sur les problématiques du bassin versant de l'Ondaine et de déterminer celles existantes sur le bassin versant du Lizeron.

Il s'agira aussi d'apporter des éléments de connaissance sur des nouvelles thématiques (pour les deux bassins) :

- l'impact de l'activité agricole sur la dégradation de la qualité de l'eau
- la pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- la dégradation des zones humides
- la gestion quantitative de la ressource en eau
- la gestion des eaux pluviales

rivière.
riverains.
réalisations.

UNE LONGUE PROCÉDURE

Sur la base des conclusions des différentes études, un dossier de candidature pour le prochain contrat de rivière sera examiné par l'ensemble des partenaires financiers. S'ils émettent un avis favorable quant aux enjeux et problématiques retenus, les acteurs du bassin versant pourront alors établir le nouveau programme d'actions en faveur des milieux aquatiques et de la gestion de l'eau. Ce dossier sera soumis pour acceptation aux différents partenaires et seulement à l'issue de cette étape, le contrat de rivière Ondaine Lizeron pourra être signé et mis en œuvre.

4 600

mètres
de berges
restaurées

rivière.
riverains.
réalisations.

LES TECHNIQUES VÉGÉTALES

Dans les cours d'eau naturels, ce sont les racines des végétaux qui stabilisent les berges. Les techniques végétales utilisent ce principe grâce à la mise en œuvre de semis d'herbacés, de plantations d'arbres et d'arbustes. Le temps que les racines se développent et assurent à elles seules la stabilité, ce sont des matériaux biodégradables qui sont utilisés (pieux en bois, géotextile, ...). Ces techniques ne peuvent être employées qu'à partir du moment où l'on cherche aussi à rendre aux cours d'eau leur caractère naturel.

côté
rivière

L'aménagement de nos rivières

Les rivières sont des espaces naturels qui en tant que tels n'ont pas besoin d'être aménagés. Ce sont les usages humains qui rendent parfois nécessaire la réalisation de travaux dans le lit et sur les berges du cours d'eau.

Au cours du siècle passé, de très nombreux aménagements ont été réalisés sans tenir compte de l'énorme force d'érosion des crues. On croyait alors que la «Technique» permettait de diminuer le débit de l'eau et que le tracé des rivières pouvait se réduire à de simples canaux d'évacuation. Malheureusement, **les récentes crues sont venues rappeler les limites de cette «Technique» ainsi que leurs conséquences désastreuses.** Les digues, enrochements et murs en béton réalisés en remblais dans le lit des cours d'eau ont par ailleurs **appauvri leur qualité écologique et leur valeur paysagère.** Forts de ces enseignements, nous devons aujourd'hui repenser la façon d'aménager.

UNE AUTRE FAÇON DE PENSER L'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES

« Tout espace rendu à la rivière est un espace qu'elle ne reprendra pas », voilà le principe sur lequel nous nous basons désormais pour aménager nos cours d'eau.

L'urbanisation croissante des dernières décennies s'est faite au détriment des rivières. De ce fait, chaque grosse crue engendre des débordements qui inondent les quartiers environnants.

On recherche aujourd'hui le meilleur compromis en se rapprochant le plus possible d'un lit de rivière naturel avec des berges en pentes douces.

Ceci permet d'élargir la rivière et de **limiter les débordements lors des crues.** Les berges avec de faibles pentes permettent de **stabiliser durablement la rivière** avec les techniques végétales. Elles rendent

possible l'accès à la rivière aux promeneurs et facilitent l'entretien et la surveillance des cours d'eau.

En rendant à la rivière un aspect plus proche de celui d'un cours d'eau naturel, nous permettons à une flore et une faune diversifiées de se développer et d'être préservées.

PLUS D'ESPACE

• Pour les crues

La place disponible pour l'écoulement des crues est fortement augmentée. Les crues qui provoquaient des débordements restent dans le lit de la rivière.

• Pour la population

Les aménagements réalisés permettent de créer des coulées vertes dans le milieu urbain. La population peut y accéder plus facilement pour s'y promener ou pour s'y détendre.

• Pour la faune et la flore

Grace aux aménagements, les habitats sont plus diversifiés. De nombreuses espèces variées trouvent de quoi se nourrir, se cacher et se reproduire.



L'Ondaine en crue au Chambon Feugerolles juin 2007



truite Fario



Techniques végétales sur l'Ondaine



L'Egotay à l'aval du pont de la rue de l'Industrie à Unieux avant et après aménagement du lit et des berges



Qui réalise les aménagements des rivières ?

Les cours d'eau du bassin versant de l'Ondaine sont non-domaniaux, c'est-à-dire qu'ils appartiennent aux propriétaires des terrains riverains. Les propriétaires riverains peuvent réaliser l'aménagement nécessaire à la protection de leurs biens mais dans le respect de la réglementation. Dans certains cas, ils peuvent être contraints de faire certains travaux qui leur incombent. **Les collectivités locales peuvent réaliser des travaux**

d'aménagement de rivières s'ils sont d'intérêt général.

Dans le cadre du Contrat de Rivière Ondaine et affluents, les travaux sur les cours d'eau répondant aux objectifs fixés sont réalisés par :

- Saint-Etienne Métropole pour son territoire,
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire pour Saint-Just-Malmont, Saint-Ferréol d'Auroure et Saint-Didier-en-Velay,

- la Communauté de Commune des Monts du Pilat pour les communes de Saint-Romain-les-Atheux, Planfoy et Saint-Genest-Malifaux.

Les propriétaires de réseaux publics (électricité, gaz, eau potable, eaux usées ...) ou de voiries (communes, Conseil Généraux, Etat...) peuvent être amenés à réaliser des travaux pour protéger leurs aménagements dans le respect de la réglementation.



50 000

litres de déchets ramassés chaque année

rivière.
riverains.
réalisations.

QUI PRÉVENIR EN CAS DE POLLUTION ?

côté rivière

L'équipe rivière

Elle est composée d'un technicien de rivière ayant pour missions de planifier, d'organiser et de suivre les chantiers réalisés par l'équipe rivière, d'un chef d'équipe et de 5 agents de terrain.

LES MISSIONS DE L'ÉQUIPE RIVIÈRE

Le ramassage des déchets

L'équipe rivière parcourt régulièrement les 36 km de cours d'eau dans leurs parties urbaines et périurbaines avec un passage mensuel sur les secteurs à forte fréquentation.

Après une dizaine d'années d'activité, le volume de déchets ramassés diminue. Mais ce travail reste essentiel puisque près de 50 000 litres de déchets sont collectés chaque année (sans compter les innombrables ferrailles, batteries, pneus, matelas...).

Régulation des espèces envahissantes

La renouée du Japon est une plante envahissante ayant une forte capacité à coloniser les bords de rivières. Par son omniprésence, elle nuit au développement de la végétation des écosystèmes européens et génère de nombreux problèmes. Un programme de suivi consiste à arracher la partie aérienne de la plante,

ce qui permet de limiter sa propagation. L'équipe travaille donc sur les 36 km de cours d'eau du bassin versant ; elle réalise un arrachage sur les terrains essentiellement communaux pour des questions réglementaires. Le buddleia (ou arbre à papillons) doit être également régulé pour éviter sa prolifération.

Les déchèteries sont à votre disposition

Pour les communes du territoire de Saint-Étienne Métropole, celles de l'Ondaine :

- Dorian à Firminy,
- Montrambert-Pigeot à La Ricamarie
- Grüner à Roche-la-Molière.

Tous les horaires au n° vert ou sur le site internet www.agglo-st-etienne.fr

N° Vert 0 800 882 735

Pour les autres communes, contactez votre mairie ou votre communauté de communes.

Entretien des chemins d'accès à la rivière

Au fur et à mesure de l'avancement du contrat de rivière Ondaine et affluents, un petit réseau de sentiers s'est créé ou ré ouvert, en bordure des cours d'eau. Grâce à une qualité d'eau désormais convenable et un entretien de la végétation, les berges sont devenues plus sûres et plus agréables pour la promenade et la pratique d'activités de plein air. L'équipe rivière réalise un entretien régulier sur les 5,5 kilomètres de sentiers existants.



Entretien des chemins

Chantiers d'entretien de la ripisylve (végétation de bord de rivières)

Il s'agit principalement d'abattage, d'élagage, de recepage et de débroussaillage sélectif réalisé en bord de rivière. Ces entretiens permettent le développement d'une végétation équilibrée regroupant les différentes espèces poussant à l'état naturel. Leur sélection permet d'avoir un peuplement végétal d'âges variés. Les interventions ont lieu sur les berges du domaine public.

L'entretien de cette végétation permet :

- de rendre l'environnement de l'Ondaine plus agréable et mieux visible (enlèvement de déchets, débroussaillage ...)
- d'empêcher l'accumulation de branches et de bois mort créant un obstacle à l'écoulement de l'eau (embacles) et réduisant la pérennité des aménagements (ex : coupe d'arbres à risque)

La lutte contre les pollutions est exercée par les pompiers mais c'est la Police de l'Eau et de la Pêche qui enquête sur les origines d'une pollution. Au moment où vous détectez une coloration et/ou une odeur anormale, la présence de poissons morts..., n'hésitez pas à prévenir les pompiers (18).

Et pour un meilleur suivi, les services chargés de la Police de l'Eau et de la pêche peuvent être également appelés :

Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture : 04 77 81 48 48 (Loire) - 04 71 09 97 93 (Haute-Loire)

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques : 04 77 36 47 19 (Loire) - 04 71 09 09 44 (Haute-Loire)

En cas d'indisponibilité de ces services, la Police Nationale ou la Gendarmerie peuvent être contactées pour constater des infractions au titre de la Police de l'Eau, votre Mairie peut également intervenir.

- de limiter la propagation des espèces indésirables (renouée du Japon, arbre aux papillons ...) et si possible de réduire leur présence.

- de réduire les risques d'inondation par l'entretien de la végétation dans le lit majeur de la rivière, ce qui permet le passage d'un volume de crue plus important mais aussi de réduire les obstacles au bon écoulement des eaux.

L'équipe rivière



Arrachage de renouée du Japon

